

**59^e RAPPORT ANNUEL
DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.
A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 AVRIL 2007**

Table des matières

Administration et Contrôle

Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A.
dans le Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena

Rapport de Gestion 2006 et Perspectives 2007

Règles d'évaluation concernant les principaux
Postes du bilan au 31.12.2006

Délibérations du Conseil d'Administration
relatives au Bilan au 31.12.2006

Délibérations de l'Assemblée Générale
des Actionnaires du 19.04.2007

Rapport des Réviseurs
sur les comptes annuels

Comptes annuels
et annexes

Administration et Contrôle

Conseil d'Administration

Président

Vice-Président

Administrateurs

Primo

Maurizio

Bortolomeo

Paolo

Marco

Antonio

Alessandro

Luigi

Stefano

Marco

Rino

Giuseppe

Brioni

Bigazzi

Bettoni

Braccini (*)

Buriani

Degortes

Lami (*)**

Macchiola

Neri

Paglialunga

Rossi (**)**

Scarpelli ()**

Comité de Direction

Président

Membres

Luigi

Paolo

Marco

Alessandro

Rino

Giuseppe

Macchiola

Braccini (*)

Buriani

Lami (*)**

Rossi (**)**

Scarpelli ()**

Comité d'Audit

Coordinateur

Membres

Maurizio

Antonio

Stefano

Marco

Bigazzi

Degortes

Neri

Paglialunga

Contrôle

Commissaire

Ernst & Young - Réviseurs d'entreprises S.C.C. (b 160)
Représentée par Jean-Pierre **Romont**, associé

Direction

Directeur Général

Directeur Général Adjoint

Directeur Général Adjoint

Sous-Directeur

Membre de Direction – Division Administrative

Membre de Direction – Division Crédits

Responsable Coordination Commerciale Retail

Luigi

Alessandro

Giuseppe

Alain

Dino

Marco

Mauro

Macchiola

Lami (*)**

Scarpelli ()**

Cools

Albanese

Buriani

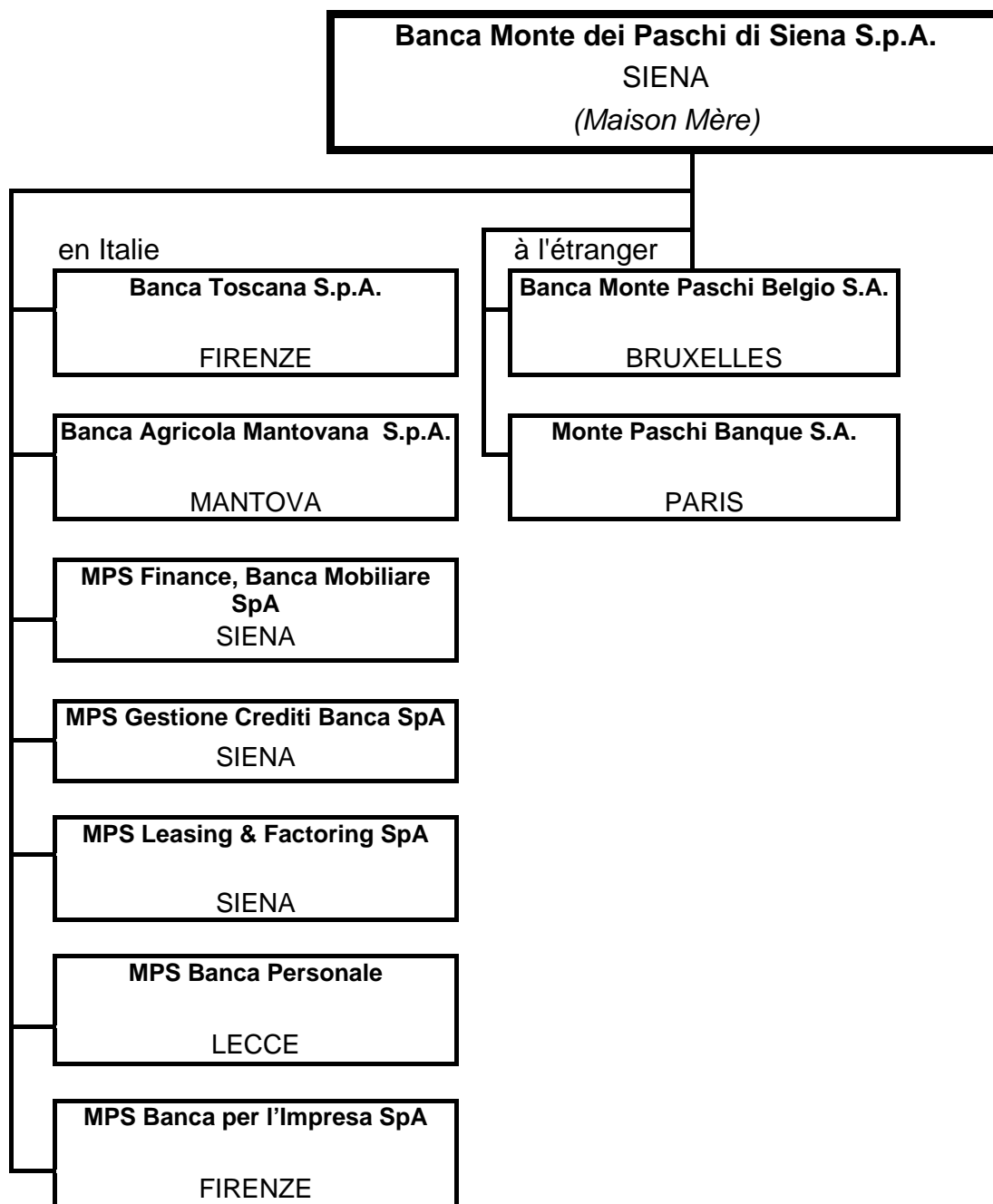
Rusca

(*) jusqu'au 23 novembre 2006

(**) jusqu'au 23 novembre 2006

(***) à partir du 23 novembre 2006 (****) à partir du 23 novembre 2006

Le Groupe Bancaire M.P.S. (Monte dei Paschi di Siena)



Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. dans le Groupe Bancaire Monte Dei Paschi di Siena

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. fait partie, depuis 1992, du Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena, dont le « chef de file » est la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, une des plus anciennes institutions de crédit du monde, fondée à Sienne dans le lointain 1472.

En 1995, la Banca Monte dei Paschi di Siena a modifié son statut juridique d'Institution de Crédit de Droit Public en devenant une Société Anonyme suivant les termes de la « Legge Amato » du 2.8.1990. Suite à cette transformation, l'entière part du capital social de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA est détenue par la Fondation Monte dei Paschi di Siena jusqu'en juillet 1999 date à laquelle 27,12 % des actions ont été placées sur le marché boursier par l'intermédiaire d'une offre publique de vente et de souscription d'une augmentation de capital. La Direction Générale de la Banque est restée à Sienne où se trouve également le siège de la Fondation, qui détient actuellement 49 % des droits de vote et la majorité absolue du capital social global. Les actions de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA sont actuellement cotées à la Bourse des Valeurs de Milan.

La structure du Groupe Monte dei Paschi di Siena, dont les objectifs stratégiques sont orientés vers une expansion graduelle mais constante, comprend - outre les Banques reprises dans le tableau précédent - également de nombreuses autres sociétés importantes opérant dans les services collatéraux et fonctionnels de l'activité Bancaire tels que la gestion de l'épargne, l'Intermédiation mobilière, particulièrement active dans les services on-line, les Assurances et la Collecte d'Impôts.

En Italie, le Groupe Bancaire peut compter sur 1884 guichets, environ 26.500 employés et un réseau de plus de 1.500 promoteurs financiers répartis sur tout le territoire national. Il s'agit du premier groupe bancaire d'Italie centrale où, dans la région Toscane, il détient une part de marché de plus de 30 %.

Sur le reste du territoire Européen, le Groupe Monte dei Paschi di Siena est présent, entre autres, avec 2 Banques de Droit local présentes en France et en Belgique. Le réseau étranger est complété par les « Branch » opérationnelles à Londres, Francfort, Hong Kong et New York.

7 Bureaux de Représentation à Moscou, Le Caire, Tunis, Istanbul, Pékin, Shanghai, Guangzhou, Mumbai, Casablanca, Prague, Bratislava et Alger, assurent une opérativité intercontinentale 24 heures sur 24.

Les « Italian desks » sont à Valencia, Varsavia, Timisoara.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A., ayant son siège social à Bruxelles, est bien intégrée dans la stratégie du Groupe Monte dei Paschi di Siena qui, depuis longtemps, est attentif à l'Europe et au marché unique avec comme objectif prioritaire d'améliorer sa compétitivité et sa rentabilité en renforçant les synergies tant relatives à l'organisation qu'au domaine commercial.

Actuellement, l'actionnariat de la Banque se compose comme suit :

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA:	77,70%
Banca Toscana SpA:	22,45%

La présence de la Banque sur le territoire belge remonte à 1947.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. est bien connue et insérée dans les secteurs d'activité afférents à la récolte des dépôts, à l'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à la prestation de services surtout à l'égard des nombreuses familles d'origine italienne et des fonctionnaires des institutions internationales établies dans le Pays.

Message du Président du Conseil d'Administration et du Président du Comité de Direction

L'année 2006, qui vient de se conclure avec succès, a confirmé la validité du Plan Industriel triennal de la Banca Monte Paschi Belge alors conçu pour conduire le processus de restructuration et de développement de la Banque.

Pendant ces trois années, nous avons dû faire face à une conjoncture très complexe, appelant la Banque à déployer un effort remarquable dans plusieurs domaines opérationnels pour sa relance productive.

La situation critique initiale avait obligé le Conseil d'Administration à prendre des décisions difficiles et avait donné à la Direction Générale et au management, la tâche encore plus difficile de les réaliser.

Le Plan Industriel qui s'est achevé définissait des lignes d'intervention dans des domaines bien identifiés dont notamment la réduction de la structure des coûts, le développement des activités commerciales, l'optimisation de la gestion financière, l'amélioration de la gestion des risques de crédit, le renforcement de la dotation patrimoniale ainsi qu'une réorganisation de la structure de la Banque.

Des interventions au niveau des frais administratifs ont été les prémices pour la relance de la Banque. Ensuite, le développement commercial a été réalisé par une requalification de l'actif et une croissance des emplois commerciaux liée aussi à une augmentation du nombre de comptes et de clients.

Les risques de crédit et de marché ont été gérés de façon rigoureuse, en réalisant des interventions adéquates de réorganisation de la structure opérationnelle et par l'implémentation de nouvelles procédures et d'outils efficaces. L'organisation de la Banque, dans l'ensemble, a fait l'objet d'importantes interventions afin de la rendre plus efficace, tant dans sa structure interne qu'à l'égard du marché.

Toutes les démarches qui viennent d'être citées ont vu des effets positifs sur le compte de résultats, avec un retour résolu pour la Banque en termes de rentabilité ainsi qu'un renforcement progressif de sa dotation patrimoniale.

Ces lignes directrices ont impliqué l'engagement de toutes les composantes de la Banca Monte Paschi Belgio ; du Directeur Général, M. Luigi Macchiola, à l'ensemble du Management et à tous les collaborateurs à qui d'ailleurs nous adressons les remerciements et les félicitations des Membres du Conseil d'Administration, pour les importants résultats obtenus.

En cohérence avec le cadre stratégique défini dans le plan industriel, la Banque a - en 2006 - concentré ses efforts sur le processus de croissance de ses métiers de base que sont les rapports commerciaux avec les particuliers et les entreprises.

L'activité de Retail Banking a eu un véritable succès, tant sur le plan des résultats patrimoniaux et économiques que sur le terrain avec la croissance de son portefeuille clients, notamment grâce à l'ouverture d'un réseau d'agences de proximité, à l'enrichissement de la gamme des produits offerts, à l'amélioration de l'offre des services par la création du Centre Private ainsi que par une politique de pricing prudente et attentive. Dans une moindre mesure mais tout aussi positive, l'activité de Corporate Banking a connu une augmentation des volumes et de la rentabilité.

La gestion du Portefeuille Crédits a été très dynamique : un accord avec une importante banque d'investissements internationale a été signé, pour la vente du portefeuille contentieux. Cette opération a permis la réalisation d'une reprise de provision et l'amélioration des ratios patrimoniaux.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, grâce à l'action résolue et efficace de tous les collaborateurs, la Banque a consolidé ses données patrimoniales et a réalisé un bénéfice net en ligne avec les exercices précédents, augmentant par ailleurs également ses fonds propres.

Ces résultats confirment la capacité, retrouvée, de Banca Monte Paschi Belgio, à être à la hauteur de la concurrence sur le marché belge, et prouvent que la Banque est en mesure de se proposer comme un interlocuteur valide et fiable pour les entreprises et les particuliers.

Lors de l'approbation du bilan 2006 à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration termine son mandat.

Nous tenons à remercier tous les Administrateurs pour l'excellent travail fourni et pour le soutien précieux et déterminé qu'ils ont assuré tout au long de ce triennat et qui a été le facteur déterminant pour le succès de Banca Monte Paschi Belgio.

Luigi Macchiola

Président du Comité de Direction

Primo Brioni

Président du Conseil d'Administration

Rapport d'activités 2006 et perspectives 2007

Rapport de Gestion 2006

Conjoncture internationale

Dans le prolongement des années précédentes, 2006 s'est avéré être un bon cru pour l'économie mondiale. Malgré quelques signes avant-coureurs d'un ralentissement de la conjoncture Outre-Atlantique, les USA ont continué à jouer comme par le passé le rôle de locomotive de l'économie internationale et cela au détriment d'un déficit commercial toujours plus conséquent. Des pays comme la CHINE et l'INDE avec un marché intérieur en pleine mutation et une main d'œuvre peu onéreuse enregistrent des niveaux de croissance particulièrement marqués proches des 10 % avec pour perspective de devenir sous peu des interlocuteurs commerciaux incontournables. Plus que jamais, il se confirme que le pôle de développement de l'économie mondiale s'est déplacé de la Zone Atlantique vers la Zone Pacifique. Toutefois, l'Union européenne, après une année 2005 en demi-teinte, a également enregistré en 2006 une croissance proche des 2,5 % ce qui a amené la Banque centrale européenne à devoir augmenter à quatre reprises son taux directeur afin de juguler tout risque inflationniste.

Conjoncture au niveau des établissements de crédit

Tirant parti d'un environnement économique en pleine expansion et d'un niveau particulièrement bas de défaillances de débiteurs, le secteur bancaire dans son ensemble a vu ses profits croître de manière particulièrement significative. Par ailleurs, toujours en quête de croissance, nombreuses ont été les institutions de crédits qui, pour diversifier géographiquement leurs sources de revenus, se sont portées acquéreuses d'établissements sis sur des marchés à haut potentiel de développement à l'image notamment des anciens pays du bloc de l'Est, de la Turquie voire de la Chine. Parallèlement, sur les marchés plus matures d'Europe occidentale, pour faire face à l'érosion des marges bénéficiaires suite à une concurrence accrue, on a pu assister à une reprise du processus de fusions tant domestiques que transfrontalières lesquelles devraient contribuer à améliorer le niveau du COST / INCOME RATIO par l'entremise d'une réduction des coûts de fonctionnement grâce aux synergies et par voie de conséquence à créer davantage de valeurs ajoutées pour l'actionnaire.

Conjoncture au niveau de la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

La BMPB a connu en 2006 une évolution globalement favorable conforme aux orientations stratégiques reprises au niveau de son plan de développement 2004 / 2006 qui a mis l'accent sur le recentrage progressif de ses activités sur la banque de détail, la banque privée et la banque aux P.M.E. Dans ce cadre, d'importants investissements ont été consentis lesquels se sont traduits non seulement par l'engagement de nouveaux collaborateurs commerciaux mais aussi par la poursuite de son programme pluriannuel d'extension de son réseau d'agences de proximité. Sa présence s'est ainsi renforcée par le biais de deux nouvelles implantations dans le Quartier européen dont une destinée à promouvoir tout particulièrement les activités PRIVATE.

Sur le terrain des risques de crédits, elle n'a pas du à déplorer de défaillances d'importance comme en témoigne un taux de couverture limité à 0,26 %. Seul bémol au tableau de l'exercice, l'impact défavorable de l'aplatissement de la courbe des taux sur la valorisation de certaines composantes de son portefeuille de propriété.

Les activités

Retail Banking

Dans la lignée de 2005, les relations entretenues avec le segment des particuliers ont continué à connaître en 2006 une évolution favorable. Ainsi, au niveau des données patrimoniales, les **crédits consentis** se sont affichés en hausse de **88,7 %** à **€ 58,3 millions** suite au succès rencontré sur le terrain de la vente du produit « Prêts hypothécaires ». Sur le front des **récoltes directes et indirectes**, tant les **dépôts monétaires** que les **fonds sous administration** ont enregistré une croissance appréciable de respectivement **9,8 %** à **€ 232,3 millions** et **8,1 %** à **€ 117,2 millions** imputable en grande partie à l'augmentation des points de vente.

Evolution de la récolte par nature

(Données exprimées en millions de €)	31/12/2006	31/12/2005	Variations	
Récoltes directes	232,3	211,5	20,8	9,8%
Récoltes indirectes	117,2	108,4	8,8	8,1%
<i>Soit :</i>				
- Valeurs mobilières	99,6	94,0	5,6	6,0%
- Bons d'assurance (*)	17,6	14,4	3,2	22,1%
Récoltes totales	349,5	319,9	29,6	9,3%

(*) Pour compte de tiers.

Après une année 2005 exceptionnelle, l'activité d'intermédiation en valeurs mobilières traitée pour le compte des particuliers a été en 2006 moins soutenue affichant des flux absolus proches de **€ 56,3 millions**, soit un tassement de près de **35 %** respect à l'exercice précédent. Le manque à gagner en terme économique a pu néanmoins être compensé par une présence accrue sur le terrain de la commercialisation de produits d'assurance.

Par ailleurs, le segment du Retail banking a amélioré sa rentabilité d'une année à l'autre de quelque **49,7 %**. Ce niveau de performance est particulièrement encourageant pour le futur et renforce la volonté affichée par la Banca Monte Paschi Belgio S.A. à se montrer encore davantage présente sur ce segment d'activité notamment par l'entremise de la poursuite du processus de développement d'un réseau d'agences de proximité.

Evolution de la rentabilité par activités

(Données exprimées en milliers de €)

	2006	2005	Variations	
Marge financière	2.430	1.386	1.044	75,3%
<i>Soit :</i>				
- Remplois	374	325	49	15,1%
- Récoltes	2.056	1.061	995	93,8%
Revenus des services	897	837	60	7,2%
Marge d'intermédiation	3.327	2.223	1.104	49,7%

Corporate Banking

La politique menée tout au long de l'année au niveau du département « Entreprises » a visé d'une part à optimiser les relations commerciales entretenues avec la clientèle existante avec un accent tout particulier sur le développement des services et, d'autre part, à accroître la base de clients avec une attention spécifique portée vers le monde des P.M.E. Sur le plan de la gestion des risques, le système de suivi en place depuis 2005 s'est montré efficace comme en atteste le bas niveau de défaillances survenues durant le présent exercice. En terme de volumes, les **crédits consentis** -en ce y compris les crédits d'engagements- ont connu une croissance de l'ordre de **5,4 %** pour s'établir à **€ 395,8 millions**. Pour le financement de ses actifs, la banque a continué à privilégier en 2006 **la récolte émanant des sociétés** au détriment de la récolte interbancaire de sorte que leur niveau est passé en l'espace de 12 mois de **€ 570,0 millions** à **€ 630,0 millions**.

Evolution des données patrimoniales

(Données exprimées en millions de €)

	31/12/2006	31/12/2005	Variations	
Crédits	395,8	375,5	20,3	5,4%
<i>Soit :</i>				
- Directs	335,6	320,5	15,0	4,7%
- Indirects (avals)	60,2	54,9	5,3	9,6%
Récoltes	643,1	583,2	59,9	10,3%
<i>Soit :</i>				
- Directes	630,0	570,0	60,0	10,5%
- Indirectes (titres)	13,1	13,2	-0,1	-0,7%

Sur le plan de la rentabilité, malgré une concurrence de plus en plus perceptible opposant l'ensemble du secteur financier sur le terrain du LARGE CORPORATE, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a pu néanmoins en 2006 en maintenir le niveau à hauteur de 2005, soit à **€ 6,0 millions (+ 0,8 %)**. Ainsi, les seules marges dégagées dans le cadre de l'activité de crédits se sont contractées d'une année à l'autre de pas moins de **9 points de base** pour s'établir pour l'exercice sous revue à quelque **84 points de base**. Pour ce qui a trait aux revenus collatéraux, sa contribution au compte économique de la période sous revue est restée quasi inchangée à **€ 2,3 millions (- 1,6 %)**. Ils trouvent pour l'essentiel leur origine dans les commissions perçues dans le cadre d'opérations de crédit (**€ 941 milliers**, s.q.), de paiements (**€ 819 milliers**, + 19,6 %) et de change (**€ 353 milliers**, - 29,2 %).

Evolution de la rentabilité par activités

(Données exprimées en milliers de €)

	2006	2005	Variations	
Marge financière	3.773	3.689	84	2,3%
<i>Soit :</i>				
- <i>Emplois</i>	2.715	2.730	-15	-0,6%
- <i>Récoltes</i>	1.058	959	99	10,3%
Revenus des services	2.256	2.293	-37	-1,6%
Marge d'intermédiation	6.029	5.982	47	0,8%

International loans

Par rapport à l'exercice social 2005, la BMPB a accru en 2006 le niveau de ses participations directes ou indirectes dans des crédits consortiaux de quelque **20,5 %** équivalent à **€ 22,1 millions** pour en porter l'encours global à **€ 130,1 millions**. L'essentiel des nouvelles positions prises (68,7 %) l'a été sur des sociétés de droit belge conformément aux orientations reprises dans le plan de développement 2004 / 2006.

Activité en titres pour compte propre

A l'image des exercices précédents, la détention d'un portefeuille obligataire ne figure pas parmi les axes de développement de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. Ceci explique que ce type de emplois n'ait pas connu de développement particulier durant l'année sous examen.

Recouvrements de crédits enlisés

Tout au long de 2006 et dans la foulée des deux exercices précédents, la banque a continué à optimiser le niveau de récupérations de créances logées dans les portefeuilles contentieux et pré-contentieux. Dans ce cadre, il a été procédé à la cession en décembre de **29 anciennes positions** totalisant une exposition brute de **€ 81,1 millions** couverte à hauteur de 98,7 % laquelle a eu pour effet une *reprise de couvertures excédentaires* de **€ 1,4 million** et de porter le niveau des *latences fiscales opposables* à près de **€ 76,3 millions**. Consécutivement à cette transaction, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. se retrouve avec un portefeuille crédits assaini.

Evolution annuelle des portefeuilles contentieux et pré-contentieux

(Données exprimées en millions de €)

Portefeuilles	31/12/2006	31/12/2005 (*)	Variations	
Contentieux				
Montants nominaux	5,77	88,06	-82,29	-93,5%
Réductions de valeur	4,44	85,06	-80,62	-94,8%
Expositions nettes	1,33	3,00	-1,67	-55,8%
Taux de couverture	77,0%	96,6%		-19,6%
Pré-contentieux				
Montants nominaux	3,69	4,64	-0,95	-20,5%
Réductions de valeur	1,40	1,00	0,40	40,7%
Expositions nettes	2,29	3,64	-1,35	-37,2%
Taux de couverture	38,0%	21,5%		16,5%

(*) Compte tenu de la cession effective d'une créance début janvier 2006.

Données patrimoniales

Le pied du bilan a crû en 2006 de **15,1 %** pour s'établir à **€ 1.199,7 millions**. En ce qui concerne les investissements, alors que les *crédits consentis à la clientèle* qu'ils soient de nature commerciale ou financière ont enregistré une hausse de **2,9 %** pour en porter le niveau à **€ 546,8 millions**, le *portefeuille en valeurs mobilières* est demeuré quant à lui globalement stable pour s'élever à **€ 319,9 millions** (- 0,5 %). Quant aux *prêts interbancaires*, ils ont vu leur encours croître de quelque **€ 138,2 millions à € 313,4 millions** (+ 78,9 %). Côté sources de financement, la *récolte émanant de la clientèle* a été portée à **€ 896,5 millions** (+ 7,6 %) et les *fonds recueillis auprès des établissements de crédit* à **€ 208,8 millions** (+ 72,8 %).

1. Evolution des crédits

(Données exprimées en millions de €)

Segmentation des Crédits	31/12/2006			31/12/2005						
	Belgique		Etranger	Total	Belgique		Etranger	Total		
A la clientèle	466,090	72,1%	180,086	27,9%	646,176	442,119	72,1%	171,257	27,9%	613,376
- Activité commerciale	369,780	88,7%	46,972	11,3%	416,752	377,630	89,1%	46,058	10,9%	423,688
- Activité financière	55,585	42,7%	74,509	57,3%	130,094	40,393	37,4%	67,589	62,6%	107,982
- Activité titres	40,725	41,0%	58,605	59,0%	99,330	24,096	29,5%	57,610	70,5%	81,706
Au secteur bancaire	89,260	21,1%	334,568	78,9%	423,827	24,435	8,3%	268,396	91,7%	292,831
- Activité commerciale	89,260	28,5%	224,120	71,5%	313,379	24,435	14,0%	150,140	86,0%	174,574
- Activité financière	-	0,0%	-	0,0%	0,000	-	0,0%	0,625	100,0%	0,625
- Activité titres	-	0,0%	110,448	100,0%	110,448	-	0,0%	117,632	100,0%	117,632
Au secteur public	5,653	5,1%	104,673	94,9%	110,326	10,449	8,6%	111,739	91,4%	122,188
Total des crédits consentis	561,003	47,5%	619,327	52,5%	1.180,329	477,002	46,4%	551,392	53,6%	1.028,395

Commentaires

De la situation figurant ci-dessus, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- les **crédits consentis à la clientèle** -en ce y compris ceux octroyés sous la forme de papiers obligataires- se sont accrus sur une année de quelque **5,3 %** à **€ 646,2 millions**.

Les activités à caractère strictement commercial totalisent un encours de **€ 416,8 millions** (- 1,6 %) et les opérations consortiales **€ 130,1 millions** (+ 20,5 %) dont **42,7 %** , équivalent à **€ 55,6 millions**, sont constitués par des prêts accordés à des sociétés résidentes. Quant à l'encours en valeurs mobilières , il a globalement augmenté de quelque **€ 17,6 millions** (+ 21,6 %) à **€ 99,3 millions**. Si les expositions détenues sur des sociétés étrangères sont restées proches de leur niveau de 2005, soit à **€ 58,6 millions** (+ 1,7 %), les crédits consentis sur le marché des *commercial papers domestiques* se sont notablement développés passant en l'espace d'un an de **€ 24,1 millions** à **€ 40,7 millions** (+ 69,0 %).

Sur le plan de la gestion des risques, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. a retenu parmi ses priorités de chercher à :

- réduire progressivement la concentration de ses expositions de risques sur une même contrepartie. Le développement de l'activité commerciale en 2006 a d'ores et déjà permis de tendre à l'objectif assigné.

(Données exprimées en millions de €)

	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
Nombres de positions	Montants	%	Montants	%	Montants	%
10ièmes positions	209	38%	224	42%	159	39%
30ièmes positions	318	58%	349	66%	255	63%
50ièmes positions	357	65%	399	75%	301	74%
Totaux des crédits	547	100%	532	100%	406	100%

- ne pas accroître le nombre des lignes de crédits -facilités de caisse incluses- dont la taille excède 10 % des capitaux propres équivalent à près de € 5,0 millions (Base 2003).

(Données exprimées en millions de €)

	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
Tranches	N°	Montants	N°	Montants	N°	Montants
> €5,00	68	872	67	864	68	742
de €1,25 à €5,00	70	175	68	171	72	182
< €1,25	3.473	126	2.983	95	2.795	92
Totaux	3.611	1.173	3.118	1.130	2.935	1.016

- les **crédits consentis aux banques** -dont les positions titres- ont augmenté de quelque **44,7 %** pour s'établir à **€ 423,8 millions**. L'accroissement de **€ 131,0 millions** porte exclusivement sur les dépôts interbancaires dont ceux réalisés dans le cadre :
 - du réemploi des liquidités recueillies en monnaies étrangères, principalement celles libellées en \$,
 - du réemploi d'excédents de trésorerie en € placés à court terme sur le marché interbancaire des capitaux .

Quant au portefeuille en valeurs mobilières, leur encours s'est quelque peu réduit durant l'exercice écoulé passant de **€ 117,6 millions** fin 2005 à **€ 110,4 millions** douze mois plus tard (- 6,1 %).

- les **crédits consentis au secteur public** constitués pour l'essentiel de titres émis par l'Etat italien ont enregistré en 2006 une baisse de **9,7 %** à **€ 110,3 millions**. Ils sont composés

pour 85 % d'obligations à taux fixe et pour 15 % d'obligations dont le rendement est calculé sur base du CMS 10 ans.

2. Evolution des sources de financement

Les **dettes envers la clientèle** ont vu leurs encours croître d'un exercice à l'autre de **7,6 %** pour s'établir au 31 décembre 2006 à **€ 896,5 millions**. L'augmentation annuelle de **€ 63,5 millions** concerne pour **2/3** les dépôts émanant du *monde des entreprises* et plus particulièrement de sociétés assimilables à des quasi banques telles les centres de coordination et pour **1/3** les *dépôts réalisés par le segment des particuliers*. Les **dettes interbancaires** ont également enregistré une croissance de l'ordre de **€ 88,0 millions** suite principalement au financement de certains actifs par l'entremise des repos. Celles-ci s'élèvent désormais à **€ 208,8 millions** (+ 72,8 %).

3. Evolution des capitaux et des fonds propres

Dans le prolongement d'une expertise de notre siège social laquelle avait fait ressortir une surévaluation comptable de la valeur des terrains de **€ 1,36 million** et une sous-évaluation comptable de celle des bâtiments de **€ 1,60 million**, il a été procédé en janvier 2006 à une convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de :

- réduire le capital social à concurrence de la moins-value relative au terrain et à augmenter le capital social à due concurrence par un prélèvement sur la réserve indisponible ,
- acter la plus-value de réévaluation du bâtiment au passif du bilan dans un fonds de réserve intitulé « Plus-value de réévaluation ».

Compte tenu de l'opération de réévaluation reprise ci-dessus et du résultat de l'exercice de **€ 3,9 millions** (*), le niveau des *capitaux propres* de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. s'en trouve de ce fait sensiblement renforcé à **€ 62,4 millions** (+ 7,1 %).

Quant aux *fonds propres utiles*, ils s'élevaient au terme de l'exercice social 2006 après prise en considération d'un montant de **€ 3,5 millions** (*Créance subordonnée*) à quelque **€ 80,0 millions** . Une fois le Bilan de 2006 approuvé par l'A.G. d'avril 2007, ils seront portés à **€ 83,8 millions** .

(*) A l'image de l'exercice antérieur, le Conseil d'Administration a pris option de ne pas distribuer en 2007 de dividendes à ses actionnaires préférant renforcer les moyens d'actions de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. afin de lui permettre de faire face à son développement futur.

(Données exprimées en millions de €)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	
			Variation 2005	
Fonds propres au sens strict (Tier 1)	52,884	64,104	66,575	4%
Fonds propres au sens large (Tier 2)	67,384	79,404	83,474	5%
Fonds propres utiles après poste à déduire (Cr.Sub.)	67,384	79,404	79,956	
Tier one capital ratio	8,40%	8,14%	8,43%	
Total capital ratio	10,70%	10,08%	10,57%	
Rentabilité des capitaux investis (R.O.E.)	7,07%	7,00%	6,63%	

Données économiques

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. a clôturé l'exercice 2006 par un *bénéfice net* de **€ 3,882 millions** à un niveau proche de celui de 2005 qui s'était élevé à **€ 3,815 millions** (+ 1,8 %). Le *bénéfice opérationnel* s'est établi à **€ 3,704 millions** contre **€ 4,365 millions** un an plus tôt. La contraction d'une période à l'autre de quelque **15,1 %** s'explique exclusivement d'une part, par l'incidence positive en 2005 d'une plus-value dégagée dans le cadre de la réalisation d'un immeuble de propriété (€ 668 milliers), et, d'autre part, par la prise en résultat en 2006 d'importantes moins-values dégagées dans le cadre de l'amélioration qualitative du portefeuille de propriété lequel a été affecté par l'aplatissement de la courbe des taux (€ 1.155 milliers). Hors éléments non récurrents, le *résultat courant* aurait enregistré, dans le prolongement de la bonne tenue des activités de niche, une croissance annuelle de pas moins de **29,2 %** à **€ 4,249 millions**.

Revenus d'intérêts

Ils ont contribué au compte économique à hauteur de **€ 10,705 millions** en progression par rapport à l'exercice social 2005 de quelque **11,8 %** équivalent à **€ 1,129 million**. La croissance de cette importante source de revenus est attribuable en grande partie à l'effet de volumes lequel a permis de compenser la légère contraction des marges. Ainsi, les *capitaux brassés en 2006* ont porté sur un encours en données moyennes annuelles de **€ 1,048 milliard** contre **€ 0,876 milliard** douze mois plus tôt (+ 19,6 %). Parallèlement, le *Return on Investments* (R.O.I.) s'est légèrement contracté d'une période à l'autre passant de **109 points de base** en 2005 à **102 points de base** en 2006.

(Données exprimées en millions de €)

	Exercice 2006		Exercice 2005		Variations 2006 // 2005	
		En % du total		En % du total		
Activité commerciale	7,921	74,0%	5,781	60,4%	2,140	37,0%
Activité obligataire (*)	1,918	17,9%	3,138	32,8%	-1,220	-38,9%
Autres activités	0,866	8,1%	0,657	6,9%	0,209	31,8%
Total des revenus d'intérêts	10,705	100,0%	9,576	100,0%	1,129	11,8%

(*) Incluse les commercials papers.

Du tableau ci-dessus, il appert très clairement que les activités « Banca reale » ont tiré les recettes d'intérêts vers le haut (+ 37,0 %) compensant la moindre contribution au résultat de l'exercice des investissements existants sur le marché obligataire (- 38,9 %). Malgré le tassement constaté, la détention d'un portefeuille titres de propriété, bien que ne figurant pas parmi les axes de développement de la BMPB comme en atteste la diminution des encours moyens (**€ 299,3 millions** en 2006 contre **€ 329,8 millions** en 2005), reste encore pour l'heure une source de revenus à laquelle notre structure ne peut renoncer.

Revenus du change

L'activité d'intermédiation des devises, qu'elle résulte de transactions réalisées au comptant ou à terme, est restée particulièrement soutenue tout au long de l'année. Exclusivement dégagés lors d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle principalement celle émanant du monde des entreprises, les revenus perçus en 2006 se sont élevés à **€ 454 milliers** soit à un niveau proche de celui de 2005 (€ 472 milliers).

Commissions et autres revenus

Hors éléments exceptionnels, les commissions récurrentes générées par l'activité commerciale ont contribué au compte économique de l'exercice pour quelque **€ 3,479 millions** enregistrant une croissance annuelle de l'ordre de **4,5 %**. Cette évolution globalement favorable est à mettre en relation avec la poursuite du développement de relations diversifiées entretenues tant avec le segment des entreprises qu'avec celui des particuliers et est surtout attribuable à la bonne tenue des commissions perçues dans le cadre des *opérations de paiements* et de crédits en hausse de respectivement **12,0** et **5,0 %**. De même, la commercialisation de divers produits d'assurance a également influencé positivement le compte économique de la période sous revue. Par contre, les *revenus provenant de l'activité titres clientèle* se sont contractés en 2006 de quelque **18,9 %** équivalent à **€ 81 milliers** suite exclusivement à un recul des commissions perçues sur placements d'obligations.

En vue de développer sur le long terme ce métier et afin de consolider les revenus des commissions, une réorganisation interne a été réalisée laquelle s'est traduite par la création d'une structure spécialisée dans les activités PRIVATE. Parallèlement, en partenariat avec un des leaders de la Place, la Banca Monte Paschi Belgio S.A. s'est mise à offrir depuis peu à la clientèle un tout nouveau service particulièrement apprécié à savoir la gestion discrétionnaire.

Segmentation des commissions et autres revenus par nature

(Données exprimées en milliers de €)

Commissions	Exercice 2006	Exercice 2005	Variations 2006 // 2005	
Récurrentes	3.479	3.330	149	4,5%
<i>soit, sur :</i>				
- opérations de crédits	1.749	1.665	84	5,0%
- opérations de paiements	924	825	99	12,0%
- opérations titres clientèle	347	428	-81	-18,9%
- autres opérations	459	412	47	11,4%
Exceptionnelles	556	647	-91	-14,1%
<i>soit :</i>				
- produits et charges d'exercices antérieurs	403	87	316	
- réalisations d'actifs immobilisés	211	670	-459	
- autres produits et charges exceptionnels	-57	-110	52	
Total des commissions et autres revenus	4.035	3.977	58	1,5%

Pour ce qui à trait à l'exceptionnel de l'exercice sous revue, il y a lieu notamment de mettre en évidence :

- la *vente de deux immobilisations financières* à savoir BANKSYS / BANK CARD COMPANY et EURONEXT laquelle s'est traduite par l'enregistrement d'une plus-value globale de **€ 191 milliers**.
- la *reprise d'un ancien fonds constitué en vue de promouvoir l'emploi*, soit un montant de **€ 255 milliers**,
- la *perception d'arriérés de sur-commissions liées à la production de produits d'assurances* pour les années 2003 à 2004 , soit un montant de **€ 96 milliers**, ...

Revenus de négociations de titres et dérivés pour compte propre

Le contexte de hausses de taux en Europe davantage marquées sur le court terme que sur le long terme a pesé sur la valorisation et par voie implicite sur la rentabilité d'une partie du portefeuille titres de propriété. Dans ce cadre, la BMPB a été amenée à devoir prendre des mesures destinées à en limiter les effets sur les exercices futurs. Ainsi, une attention toute particulière a été portée sur une réduction d'une part, de la durée moyenne de la composante à taux fixe, et, d'autre part, des expositions en titres structurés les plus affectées par les hausses successives du loyer de l'argent intervenues depuis la fin 2005. Les actions concertées au sein du Comité A.L.M. de la banque se sont traduites en terme économique par une contribution négative au compte économique de la période sous revue de quelque **€ 1,155 million**.

Dépenses de fonctionnement

Dans leur globalité, elles se sont élevées à **€ 10,316 millions** affichant un taux de croissance de **4,3 %** respect à son niveau de 2005.

Ventilation et évolution des frais généraux

(Données exprimées en milliers de €)

Types de frais	Exercice 2006	Exercice 2005	Variations 2006 // 2005	
Personnel	6.982	6.689	293	4,4%
Autres frais d'exploitation	2.723	2.552	171	6,7%
Impôts et taxes (Hors I.Soc.)	611	651	-40	-6,1%
Total des dépenses de fonctionnement	10.316	9.891	425	4,3%

La poursuite en 2006 du processus initialisé en 2005 de recentrage des activités de la banque sur les métiers de niche que sont les relations entretenues aussi bien avec le monde des particuliers qu'avec celui des entreprises a contribué à l'augmentation des frais de personnel de **4,4 %** et des autres frais d'exploitation de **6,7 %** attribuables principalement aux débours liés à l'expansion du réseau d'agences.

Réductions de valeurs sur risques de crédits

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. a bénéficié tout au long de la présente année d'un contexte particulièrement favorable sur le front des risques de crédits. Ainsi, elle n'a pas eu à constater de défaillances de débiteurs importants ni de dégradations sur les positions sous surveillance spéciale. Ceci explique que le niveau des couvertures réalisées en 2006 n'ait porté que sur un montant limité à **€ 1,397 million**, soit un taux de couverture des pertes estimées de **0,26 %**. Par contre, dans le prolongement notamment de la cession de l'essentiel du portefeuille contentieux, notre structure a pu procéder à de substantielles reprises de réductions de valeurs devenues excédentaires à concurrence de **€ 2,716 millions**.

Provisions pour autres risques et charges

Dans le cadre de la clôture de l'exercice social 2006, la BMPB a alimenté à hauteur de **€ 500 milliers** une provision pour risques de positions en valeurs mobilières. Cette dotation a été réalisée dans le prolongement d'une nouvelle règle d'évaluation qui a été inscrite au bilan du

présent exercice social portant sur la méthode de valorisation comptable de certains titres structurés. Si, sur base des critères retenus au niveau de ladite règle, aucune réduction n'a du être opérée en 2006 sur ce sub-portefeuille de placement, la banque, compte tenu de certaines latences en force à la date de clôture des comptes, pourrait être amenée à devoir acter l'an prochain à conditions de marché inchangées des réductions de valeur pour un montant estimé à **€ 2,130 millions**. Toutefois, celles-ci sont susceptibles d'être revues à la baisse en fonction du niveau des hypothétiques désengagements réalisés durant l'exercice social 2007 et ce, à l'image de ce qui a été déjà effectué en 2006.

Impôts sur le résultat

Compte tenu des importantes latences fiscales disponibles, à savoir au 31 décembre 2006, un montant estimé en 1^{ère} analyse à **€ 76,3 millions**, aucune charge fiscale n'a du par conséquent être actée.

Perspectives 2007

Dans l'esprit du Plan triennal 2007 / 2009 en cours de négociation avec notre Maison Mère, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A. consacrerait tout au long de l'exercice 2007 l'essentiel de ses ressources au renforcement de sa présence commerciale aussi bien sur le terrain des particuliers que de celui des entreprises. Dans le cadre de l'expansion programmée de ses activités de « BANCA REALE », notre structure a ainsi planifié de poursuivre le travail entrepris au cours des trois exercices précédents en procédant notamment à l'extension du réseau d'agences périphériques et à l'accroissement des ressources humaines affectées au développement du RETAIL et CORPORATE BANKING. Par ailleurs, pour atteindre ses objectifs ambitieux mais réalisables de croissance, la BMPB non seulement se devra de disposer d'un personnel toujours plus compétent, plus dynamique et plus motivé, ainsi que d'une vaste gamme de produits à même de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante mais également et surtout d'un outil informatique adapté aux exigences du moment mais également à même de répondre aux changements devant intervenir prochainement en matière de paiements internationaux (SEPA).

D'une manière générale, la croissance escomptée par rapport à 2006 des revenus dégagés dans le cadre de l'activité « BANCA REALE » devrait permettre à la BMPB de compenser :

- non seulement, une partie des importants débours que la banque se devra de supporter en 2007 et 2008 aussi bien sous forme de dépenses de fonctionnement que d'amortissements sur les investissements opérés dans le cadre de l'implantation de son nouvel outil informatique (la migration devrait être réalisée pour le 1^{er} janvier 2009) ainsi que dans le cadre de l'expansion de son réseau d'agences
- mais aussi, une partie de la sensible érosion de la rentabilité de la composante à taux fixe mais surtout structurée de son portefeuille de propriété imputable notamment à l'augmentation attendue du loyer de l'argent par la Banque Centrale Européenne à concurrence de minimum 50 points de base.

En terme économique, l'exercice 2007 devrait se clôturer par un bénéfice estimé à quelque **€ 2,5 millions**.

Divers

Utilisation des instruments financiers par la société

La politique de la Banque en matière de gestion des risques associés aux instruments financiers est gérée par le Comité ALM qui, lors de ses réunions, examine les points suivants :

- la situation des actifs et des passifs de la Banque ,
- la situation de « mismatching » y relative ,
- la situation de trésorerie ,
- les composantes à taux fixe ,
- l'évolution du risque de taux d'intérêt ,
- l'examen de toutes les problématiques opérationnelles et des marchés .

Le Comité ALM fournit une importante contribution en matière d'orientation de gestion et de contrôle des risques de marché. De même, il assure le suivi des décisions et le respect des limites qui ont été arrêtées par le Conseil d'Administration.

Actuellement, les activités développées par la Banque en matière d'instruments dérivés sont particulièrement limitées. Il s'agit principalement d'opérations de swaps de taux d'intérêt qui consistent en des assets swaps liés à des titres à taux fixe et des swaps de micro - couverture destinés à couvrir des avances clients spécifiques.

Les activités de Front - Office sont encadrées par un système de limites relatives aux différents types de risques inhérents à l'activité bancaire. Ces limites portent à la fois sur le type d'opération (produit de taux , de devises) et sur le type de produit (I.R.S. , contrats de change à terme , ...). Il est à relever que, dans le cadre de la couverture du risque d'intérêts sur le produit « prêt hypothécaire », la BMPB recourt aux amortizing swaps. Des contrôles réguliers sont effectués par le Back - Office quant au respect de ces limites. De plus, ces limites font également l'objet d'un contrôle par l'Audit Interne avec reporting au Comité d'Audit.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser les points suivants :

- Aucun événement important pouvant avoir une influence importante sur les comptes annuels n'est survenu après la clôture de l'exercice.
- Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- Au cours de l'exercice 2006, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement.
- La banque ne dispose pas de succursale.

Honoraires hors audit

Au cours de l'exercice social 2006, notre commissaire et les sociétés avec lesquelles il a un lien de collaboration professionnelle ont effectué des prestations de conseil pour un montant hors T.V.A. de **€ 18.740,00.-**.

Règles d'évaluation concernant les principaux postes du bilan *au 31/12/2006*

A. INTRODUCTION

Les règles d'évaluation sont fixées par le Conseil d'Administration dans le respect de ce qui est prescrit par l'Arrêté Royal du 23.9.1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

B. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

- Les éléments monétaires de l'actif et du passif de même que les contrats à terme en devises, sont convertis en Euro par application du cours moyen achat-vente au comptant à la date de clôture des comptes. Les différences de change négatives et positives sont imputées au compte de résultats à l'exception de celles qui concernent le financement des participations en devises qui sont maintenues dans les comptes de régularisation.
- Les éléments non monétaires sont évalués en Euro sur la base du cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou à la date du paiement.
- La conversion en Euro des résultats exprimés en devises (produits et charges) est effectuée sur base du cours de change au comptant relevé au moment de leur définition en tant que produits ou charges.

C. RÈGLES D'ÉVALUATION RELATIVES AUX PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition des débiteurs après déduction faite des éventuels remboursements et des réductions de valeur effectuées comme indiqué ci-dessous.

Lorsque le montant mis à disposition du débiteur diffère du montant nominal de la créance, l'écart est traité prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt.

Chaque dossier crédit est évalué avec la prudence de rigueur en tenant en considération la situation du débiteur et la valeur des garanties réelles et personnelles reçues.

Les créances qui revêtent un caractère irrécupérable ou de contentieux, sont transférées dans une rubrique spécifique du schéma A (Poste 150 : créances non recouvrables ou douteuses).

Si la créance est présumée définitivement irrécupérable, une réduction de valeur intégrale est opérée. Par contre, s'il existe une chance de récupération partielle, des réductions de valeur à concurrence de la partie de la créance estimée comme perdue sont actées.

Lorsque le Conseil d'Administration juge que pour une créance il n'existe aucune possibilité de récupération, principalement suite à une attestation faite par le curateur, on procède à l'amortissement intégral de l'opération.

Les intérêts dont l'encaissement est incertain, ainsi que les intérêts irrécouvrables, ne sont pas actés en résultats.

Pour la couverture des risques liés à des pays en retard de remboursement de leurs dettes, les règles prévues par la Commission Bancaire et Financière sont d'application.

Portefeuille de Valeurs Mobilières

Les titres qui ne constituent pas des immobilisations financières sont évalués sur la base de la distinction selon qu'ils appartiennent au portefeuille commercial (Trading) ou au portefeuille de placement/investissement (Hedging) en conformité avec l'article 35 ter des comptes annuels.

A. PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Par titres appartenant au portefeuille commercial, il faut entendre les titres à revenu fixe et à revenu variable acquis dans le cadre d'une émission en vue de leur placement auprès de tiers ainsi que les titres autrement acquis en vue de leur revente sur la base de considérations de rendement à court terme qui n'excède normalement pas une période de six mois et qui, dans le cadre de titres à durée déterminée, couvre une période plus courte que la durée résiduelle des titres en cause. Tout transfert en investissement doit être opéré au prix de bourse du jour du transfert. Ce dernier est automatique lorsque la période de détention dans le portefeuille commercial est supérieure à six mois.

Règles d'évaluation du portefeuille commercial

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les titres faisant l'objet d'achats au comptant en voie de liquidation conclus dans le cadre du portefeuille commercial sont évalués à leur valeur du marché à la fin de chaque mois pour peu qu'il existe un marché liquide. Dans le cas contraire, ils seront évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes si cette dernière est inférieure.

Sans préjudice de l'imputation des intérêts courus afférents à la période écoulée injectés sur base du taux nominal, les différences d'évaluation constatées mensuellement sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI.A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers » (Art. 35 ter 2).

B. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT / INVESTISSEMENT

Par titres appartenant au portefeuille de placement, il faut entendre les titres qui n'appartiennent pas au portefeuille commercial et ne constituent pas des immobilisations financières. Les titres acquis dans le cadre d'Asset Swap et Floating Rate Note appartiennent également au portefeuille de placement.

Règles d'évaluation du portefeuille de placement / investissement

Les titres à revenu variable appartenant au portefeuille de placement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes, si cette dernière est inférieure (Art. 35 ter 3). Actuellement, les plus ou moins values de remboursement sont étalées sur la durée résiduelle des titres de la même manière que les titres à revenu fixe.

Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance; la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée, compte tenu du taux de rendement réel à l'achat. Ces titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majorée ou réduite de la quotité (mensuelle) prise en résultats de ladite différence (Art. 35 ter 4).

Bien qu'appartenant au portefeuille de placement, certains titres structurés (*) feront l'objet d'une réévaluation conformément à l'Article 35 Ter § 6 de l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit pour peu que les conditions telles que définies ci-dessous soient rencontrées.

« Par **moins-value ou dépréciation durables**, il faut entendre celles qui subsisteraient au delà d'une période de 12 mois à dater de leurs survenances et qui représenteraient au moment de la clôture mensuelle des comptes soit, une décote de plus de 10 % par rapport au prix d'acquisition, soit une latence négative supérieure à € 250.000.- ».

Par application dudit alinéa, chacun des titres structurés dont la latence négative qui équivaldrait soit à plus de 10 % du prix d'achat soit à un montant supérieur à € 250.000.- et qui se maintiendrait au delà d'une période de 12 mois fera l'objet d'une réduction de valeur laquelle sera actée au niveau de la rubrique 517.21 du schéma A. En cas d'une ultérieure amélioration ou de détérioration de la valeur d'inventaire des titres concernés par l'application de la présente règle, le niveau de la réduction de valeur sera adapté.

Par ailleurs, il va de soi qu'en cas de moins-value sur ces titres qui surviendrait suite à une évolution défavorable du risque de crédit, une réduction de valeur ad hoc sera également appliquée pour tenir compte dudit risque de crédit.

En ce qui concerne les revenus d'intérêts perçus, ils sont actés en compte économique durant l'année où ils sont constatés.

(*) Sont tout spécialement visés les positions dont le rendement ne peut que se contracter voire devenir nul d'ici l'échéance du papier et ce quelque soit l'évolution de la courbe des taux. Sont donc exclus notamment les titres dont la rémunération est liée à un pourcentage du CMS 10 ans.

C. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ACQUIS DANS UNE OPTIQUE DE RENTABILITÉ À MOYEN TERME

Dans le cadre d'une gestion prudentielle du risque de taux d'intérêts, un portefeuille de placement constitué de titres acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme a été constitué.

Outre l'application des règles d'évaluation propres au portefeuille d'investissement (cfr. Point B ci-dessus), les éventuelles moins-values latentes résultant de son évaluation au prix du marché seront actées et logées dans une provision spécifique intitulée :
« Provision pour risques provenant de positions en valeurs mobilières ».

Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

D. TITRES DE PLACEMENT CONSTITUANT UN SUPPORT DE LIQUIDITÉ

Les titres qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placement, constituent un support de liquidité sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur obtenue par application des paragraphes précédents. Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

Opérations d'Arbitrage sur le Portefeuille Titres de Placement/Investissement

Par opération d'arbitrage, on entend toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration réelle du rendement des titres de placement à revenu fixe.

Méthode d'évaluation

Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis dans le cadre de l'arbitrage.

Dans ce cas, les plus ou moins-values font l'objet d'une écriture d'extourne en résultats, et sont, dans l'attente de leur imputation, ajoutées aux comptes où sont enregistrés les titres achetés.

Les plus et moins-values concernées sont, sur la base d'un rendement annuel réel constant, imputées aux produits d'intérêts de titres à revenu fixe, sur la période qui s'étend jusqu'à l'échéance la plus proche des titres vendus ou achetés. En cas de vente ultérieure des titres achetés, le montant résiduel du compte rectificatif sera pour sa totalité enregistré dans les résultats de l'exercice au cours duquel cette vente a eu lieu, à moins que celle-ci s'inscrive dans le cadre d'un nouvel arbitrage (Art. 35 ter 5).

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont enregistrées et maintenues à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value et dépréciation durables, des réductions de valeurs sont constituées. Les réductions de valeurs font l'objet de reprise lorsque celles-ci deviennent excédentaires.

Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément aux règles arrêtées par l'Organe d'Administration de l'établissement de crédit (art. 15).

Pour les investissements antérieurs au 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont effectués sur base des pourcentages suivants :

- Bâtiments	• Bâtiment principal (Joseph II) :	3 % dégressif
	• Ilot central :	3 % linéaire
	• Plus-value de réévaluation :	4 % linéaire
- Ascenseurs :		5 % linéaire
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :		15 % linéaire
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :		25 % linéaire
- Petit matériel :		33 % linéaire
- Agencements des bâtiments pris en location :		33 % linéaire

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Pour les investissements réalisés à partir du 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont exprimés en annuités , à savoir :

- Bâtiments	33 ans
- Plus-value de réévaluation sur bâtiments :	25 ans
- Ascenseurs :	20 ans
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :	7 ans
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :	4 ans
- Matériel micro-informatique :	3 ans
- Petit matériel :	3 ans
- Agencements des bâtiments pris en location :	9 ans
- Frais d'établissement :	5 ans
- Logiciel comptable :	10 ans

Remarques :

1. Les investissements sont comptabilisés au moment de leur achat à leur valeur d'acquisition augmentée de la TVA non récupérable.
2. A dater du 1.1.1999, le taux applicable aux investissements en matériel micro-informatique est de 33 %.
3. A dater du 1.1.2003, les amortissements sur les nouveaux investissements ne peuvent désormais ne plus être admis à titre de charges professionnelles qui suivant le principe du prorata temporis

Produits dérivés FRA - I.R.S

Conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 et dans le respect des directives de la Commission Bancaire et Financière, ces instruments sont répertoriés en trois catégories, à savoir :

- **opération de couverture affectée** qui ne requiert pas de réévaluation mark-to-market. Le résultat y afférent est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont pour but de compenser ou de réduire le risque d'intérêts portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.
- **opération de trésorerie** qui requiert une réévaluation mark-to-market sauf si une dérogation à l'article 36 bis de l'Arrêté Royal du 23/09/1992 est accordée par la Commission Bancaire et Financière. Dans ce cas, le recours au prorata peut être appliqué.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont été conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie dont la durée n'excède pas la durée normale des opérations (normalement 12 et 60 mois).
- **opération de Trading** qui requiert une réévaluation à la valeur de marché. Les différences d'évaluation sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI. A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers ». Il s'agit d'opérations à terme qui ne remplissent pas ou plus les conditions pour être qualifiées comme opérations de couverture affectée.

Produits dérivés – Vente d'options

Les options put ou call vendues par la banque dans le cadre de son activité de trading seront traitées comme suit :

Les commissions perçues lors de la conclusion des contrats ne sont actées en compte économique que lors de la venue à expiration desdites options. Dans l'attente, elles seront logées dans un compte transitoire. Par ailleurs, si à la date de clôture, il s'avèrerait que la réévaluation des sous-jacents présentait une latence négative, une provision par position serait constituée pour la partie des latences excédents le niveau de la prime encaissée. Quant aux éventuelles latences positives, elles ne seront pas injectées à titre prudentiel en compte économique.

Opérations de change à terme

En la matière, la Banque distingue les opérations de change à terme d'après leur destination à savoir celles de couvertures affectées (Hedging), de macro-hedging et de Trading. Seules les premières ne font pas l'objet d'une réévaluation mark-to-market conformément à l'article 36 des comptes annuels.

Le règlementation de la Commission Bancaire et Financière prévoit notamment que les montants à recevoir ou à payer en exécution d'opérations de change à terme qui sont accompagnées d'opérations de change au comptant de sens inverse et qui sont conclues en

vue de couvrir la liquidation de créances et de dettes sont imputées prorata temporis sur la durée des opérations comme produits et charges assimilés aux produits et charges d'intérêts.

Dans le cas contraire, les opérations de change à terme sont évaluées au cours de change à terme correspondant au terme restant à courir de ces opérations. Le solde des différences positives et négatives qui en résultent est imputé au compte de résultats comme produit ou charge à prendre en compte pour déterminer le résultat en bénéfice ou en perte de l'activité de change.

Dotation annuelle au F.I.S.

Afin de faire face aux risques de crédit en général, la Banque prévoit, chaque année, une provision F.I.S. dont le montant est défini par le Conseil d'Administration lors de la séance sur l'approbation du budget.

En cours d'exercice et pour la dernière fois avant la préparation du bilan, le Conseil d'Administration évalue la situation des risques de crédit globalement en cours, en se réservant la faculté d'apporter des variations en augmentation ou en diminution du F.I.S.

La diminution éventuelle du F.I.S. devra être justifiée par un examen approfondi des risques de crédit en général, avec une attention particulière à ceux envers la clientèle, évaluant le niveau adéquat des couvertures des crédits en contentieux, pré-contentieux et « enlisés ».

Dettes envers les Établissements de Crédit et envers la Clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements déjà effectués entre-temps.

Dettes représentées par un titre (*BON DE CAISSE*)

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour le montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Provisions pour « RISQUES ET CHARGES »

Les provisions nécessaires sont constituées sur la base d'appréciations prudentes. Les provisions pour charges fiscales couvrent les engagements dérivant du calcul des impôts dus sur les résultats de l'exercice en objet.

Des provisions adéquates sont constituées pour les litiges et contentieux juridiques en cours.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Direction, fixe les modalités de dotation au Fonds de Prévoyance destiné à protéger la solvabilité de la Banque contre les risques latents inhérents à ses activités.

Ce fonds est éventuellement constitué, en sus des réductions de valeurs spécifiques aux risques identifiables, en fonction de la hauteur des créances sur la clientèle.

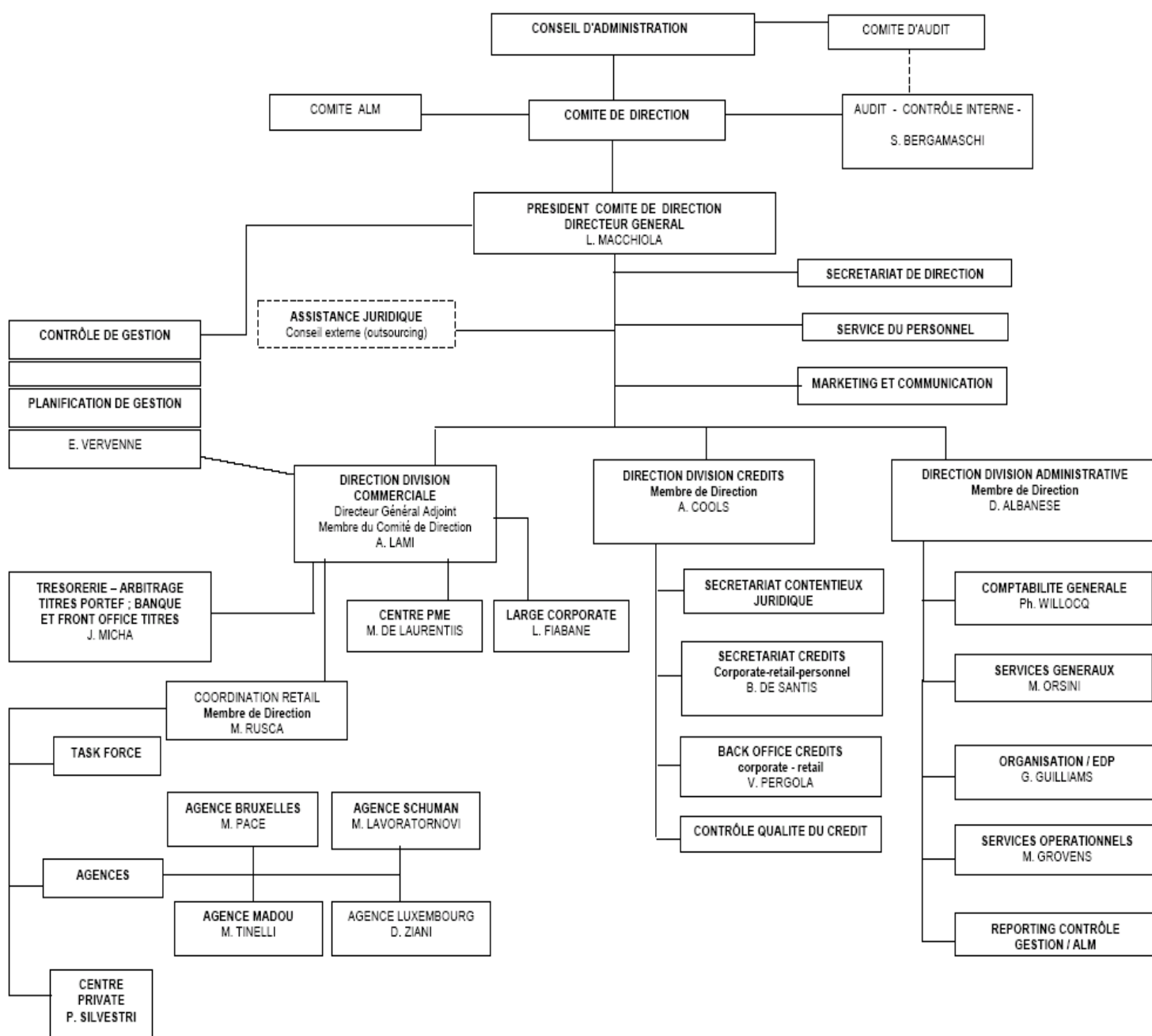
Lors de la matérialisation d'un important risque à caractère exceptionnel, le Comité de Direction propose éventuellement au Conseil d'Administration un prélèvement à opérer sur le Fonds de Prévoyance.

Personnel et organigramme

Au 31.12.2006, le personnel de la Banque était composé de 105 unités

La composition est la suivante :

Dirigeants	2	Cadres	34	malades de longue durée	7
Sous-Directeur	1	Employés	56	crédits-temps (100 %)	1
Fondés de Pouvoir	3	Ouvrier	1		



Données complémentaires relatives à la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

DÉNOMINATION

BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

BRUXELLES

Rue Joseph II, n° 24

☎ : 02/220.72.11

☎ 02/220.73.36 - 220.72.36 - Arbitrage - Trésorerie

☎ 02/220.72.53 Large Corporate

☎ 02/220.73.27 P.M.E.

Téléfax : 02/218.83.91

S.W.I.F.T. : BMPBBEBB

Dealing System : BMPB

Site Web: www.montepaschi.be

C.C.P. : 679-2000643-18

RPM Bruxelles / T.V.A. : BE 403.199.306

ANNÉE DE CONSTITUTION

Le 12 juin 1947 sous la dénomination sociale Banco di Roma (Belgique) S.A.

En date du 7 décembre 1992, la dénomination sociale est changée en Banca Monte Paschi Belgio S.A.

LÉGISLATION ET FORME JURIDIQUE

La société a la forme juridique de Société Anonyme de Droit Belge. La Société est une Banque inscrite auprès de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

DURÉE

Illimitée, sous réserve des limitations légales, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1983.

CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2006, le capital social s'élève à EUR 41.156.701,--

ACTIONNARIAT

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA : 77,70 %

Banca Toscana SpA: 22,45%

AGENCES

Bruxelles

Rue Joseph II, 24
1000 BXL
Tél. 02/220.72.11
Fax : 02/218.83.91

Schuman

Av. d'Auderghem 22-28
1040 BXL
Tel. 02/238.52.10
Fax : 02/230.12.73

Madou

Place Madou, 1
1210 BXL
Tel. 02/226.95.40
Fax : 02/219.24.77

Luxembourg

Rue du Luxembourg, 40
1000 BXL
Tel. 02/289.28.80
Fax : 02/513.74.99

Centre Private

Av. d'Auderghem 22-28
1040 BXL
Tél. 02/220.74.13
Fax : 02/220.72.13

Délibérations du Conseil d'Administration relatives au bilan *au 31.12.2006*

Le Conseil d'Administration en sa séance du 26 mars 2007 a approuvé à l'unanimité le projet de «brochure» de Bilan de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. au 31.12.2006 à présenter à l'Assemblée Générale du 19.04.2007.

Le fascicule est composé :

- du Rapport du Conseil d'Administration ;
- du Bilan territorial au 31.12.2006, composé de la situation patrimoniale et du compte de résultat qui se clôture avec un bénéfice de Eur. 3.882.001,46
- du Rapport du Commissaire sur le Bilan territorial au 31.12.2006 ;
- de tableaux divers annexés au Bilan territorial au 31.12.2006 ;

Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

CONVOCACTION D'ASSEMBLEE

Le Conseil d'Administration, en date du 26.03.2007, a délibéré la convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour le 19.04.2007 à 11 h 00 dans les locaux du Siège Social, Rue Joseph II, 24 à Bruxelles, pour discuter et délibérer sur le suivant

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire Réviseur sur les comptes annuels au 31.12.2006***
- 2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2006***
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2006***
- 4. Démissions d'Administrateurs***
- 5. Nominations d'Administrateurs***
- 6. Mandat du Commissaire Réviseur***
- 7. Divers.***

PROPOSITION DE DESTINATION DU RESULTAT D'EXERCICE

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 janvier 2007 a délibéré de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2007 la destination suivante du résultat du bilan territorial de l'exercice 2006 :

A. BENEFICE A AFFECTER

€ 7.398.389,49

Soit :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | € 3.882.001,46 |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | € 3.516.388,03 |

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)

€ 4.694.100,07

Soit :

- | | |
|--|----------------|
| 1. A la réserve légale (5 % de A.1.) | € 194.100,07 |
| 2. A la réserve disponible | € 4.500.000,00 |

C. RESULTAT A REPORTER (-)

€ 2.704.289,42

Soit :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| 1. A bénéfice à reporter | € 2.704.289,42 |
|--------------------------|----------------|

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-)

Nihil

Délibérations de l'Assemblée Générale du 19.04.2007

Ce 19 avril 2007, s'est réunie l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. en son siège social sis à Bruxelles – rue Joseph II n° 24.

L'Assemblée, après une ample et exhaustive discussion au cours de laquelle tous les intervenants ont déclarés être à connaissance des arguments à l'ordre du jour, remercie le Président, les Administrateurs, le Directeur Général ainsi que les membres de Direction et le Personnel dans son ensemble pour le travail presté.

DELIBERATIONS

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31.12.2006

Sur invitation du Président, le Commissaire Réviseur, Monsieur ROMONT fait part de la déclaration suivante :

*« AUX ACTIONNAIRES DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.*

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006, dont le total du bilan s'élève à 1.199.702 milliers de EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.882 milliers de EUR .

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS, AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui fait mention de l'inscription au bilan du présent exercice d'un complément des règles d'évaluation portant sur la méthode de valorisation comptable de certains titres structurés. Sur base des critères retenus au niveau de ladite règle d'évaluation, aucune réduction de valeur n'a du être opérée en 2006 sur cette partie spécifique du portefeuille de placement. Toutefois, compte tenu des moins-values latentes existant sur certains titres à la date de clôture des comptes, la Banque pourrait être amenée à devoir acter en 2007, à conditions de marché inchangées, des réductions de valeur pour un montant estimé à 2.130 milliers d'euros. Ces réductions de valeur sont néanmoins susceptibles d'être revues à la baisse en fonction d'éventuelles ventes qui seraient réalisées durant l'exercice 2007 et de l'évolution des taux d'intérêt. A l'heure actuelle, l'impact négatif sur le résultat de l'exercice 2007 ne peut être prévu ».

Ensuite, il est donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire qui n'appellent aucune observation de la part de l'Assemblée. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2006

Le bilan territorial ainsi que les comptes de profits et pertes y relatifs sont approuvés à l'unanimité.

Est également approuvée à l'unanimité la destination suivante du résultat de l'exercice social 2006 :

A. BENEFICE A AFFECTER **€ 7.398.389,49**

Soit :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | € 3.882.001,46 |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | € 3.516.388,03 |

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-) **€ 4.694.100,07**

Soit :

- | | |
|--|----------------|
| 1. A la réserve légale (5 % de A.1.) | € 194.100,07 |
| 2. A la réserve disponible | € 4.500.000,00 |

C. RESULTAT A REPORTER (-) **€ 2.704.289,42**

Soit :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| 1. A bénéfice à reporter | € 2.704.289,42 |
|--------------------------|----------------|

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-) ***Nihil***

3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2006

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne au Commissaire, décharge de sa mission afférente à l'exercice 2006.

4. Démissions d'Administrateurs

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission en date du 23 novembre 2006 de Messieurs Paolo **BRACCINI** et Giuseppe **SCARPELLI** et de ce que les Administrateurs restant ont élu provisoirement, à la même date, Messieurs Rino **ROSSI** et Alessandro **LAMI**, dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale en même temps que l'ensemble des Administrateurs.

5. Nominations d'Administrateurs

Le Président, sur indication des représentants des Actionnaires, propose la nomination des administrateurs suivants :

Messieurs

BIGAZZI	Maurizio
BRIONI	Primo
CANTELLI	Paolo
COOLS	Alain
DEGORTES	Antonio
LAMI	Alessandro
MACCHIOLA	Luigi
NERI	Stefano
PAGLIALUNGA	Marco
SAVELLI	Aviano

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des profils et des curriculum vitae des personnes qui ne sont pas des Administrateurs sortants, approuve à l'unanimité ces nominations pour une période de 3 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de 2010, sous réserve, suivant les normes, de l'avis favorable de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

Le Président adresse ses congratulations aux nouveaux administrateurs, Messieurs **CANTELLI**, **COOLS** et **SAVELLI** et leur souhaite un triennat de travail profitable à l'évolution de la Banque. (Monsieur Aviano **SAVELLI** étant dans l'impossibilité d'être présent a demandé à être excusé).

L'Assemblée remercie vivement les administrateurs sortants Messieurs **BETTONI**, **BURIANI** et **ROSSI** pour l'engagement et la compétence dont ils ont fait preuve dans le cadre des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Banque.

Monsieur MACCHIOLA, Président du Comité de Direction, s'associe en exprimant ses remerciements pour l'efficace et précieuse collaboration reçue.

6. Mandat du Commissaire Réviseur

Le mandat du Commissaire, Monsieur Jean-Pierre Romont de la société de révision ERNST & YOUNG vient à échéance à la présente Assemblée.

Ayant obtenu l'accord préalable de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et la candidature proposée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2007 ayant été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Entreprise du 17 avril 2007, l'Assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat de Commissaire à Monsieur Jean-Pierre Romont, Associé de la Société de Révision ERNST & YOUNG pour une période de 3 ans se terminant donc à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de 2010.

7. Divers

Néant.

@@@@@

Avant la clôture de la séance, le Président du Comité de Direction, Monsieur Luigi Macchiola fait remarquer que toute la documentation relative au bilan et au rapport du Conseil d'Administration a été remise suivant les termes de loi, au Conseil d'Entreprise qui après la réunion relative à l'examen de l'information annuelle a déclaré ce qui suit :

“Les représentants de la Direction et du Personnel se sont rencontrés en date du 17 avril 2007 afin d'examiner ensemble l'information annuelle de la Banque, à savoir l'information bilantaire et sociale.

Ils se sont particulièrement arrêtés sur les points suivants :

- ***l'évolution bilantaire***
- ***les résultats économiques de l'entreprise***
- ***la problématique de la réévaluation des produits structurés en portefeuille***
- ***l'évolution de la banque en 2007 en fonction des nouveaux produits (BMPBtop, Carte prépayée)***
- ***le renouvellement du système informatique***

La réunion s'est déroulée dans un climat cordial et les représentants du personnel ont reçu des réponses à toutes leurs demandes. »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE BANCA MONTE PASCHI BELGIO SA
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.199.702 milliers d'euros et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.882 milliers d'euros.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

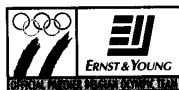
L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui fait mention de l'inscription au bilan du présent exercice d'un complément des règles d'évaluation portant sur la méthode de valorisation comptable de certains titres structurés. Sur base des critères retenus au niveau de ladite règle d'évaluation, aucune réduction de valeur n'a du être opérée en 2006 sur cette partie spécifique du portefeuille de placement. Toutefois, compte tenu des moins-values latentes existant sur certains titres à la date de clôture des comptes, la Banque pourrait être amenée à devoir acter en 2007, à conditions de marché inchangées, des réductions de valeur pour un montant estimé à 2.130 milliers d'euros. Ces réductions de valeur sont néanmoins susceptibles d'être revues à la baisse en fonction d'éventuelles ventes qui seraient réalisées durant l'exercice 2007 et de l'évolution des taux d'intérêt. A l'heure actuelle, l'impact négatif sur le résultat de l'exercice 2007 ne peut être prévu.

Mentions complémentaires

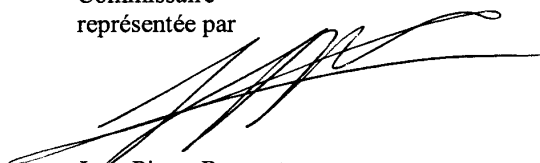
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 9 avril 2007

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Jean-Pierre Romont
Associé

Banca Monte Paschi Belgio S.A. Bilan territorial Au 31 décembre 2006

1. Bilan après répartition

ACTIF

<i>(en euros)</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice précédent</i>
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	505.273	348.134
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		
III. Créances sur les établissements de crédit	313.379.487	175.199.288
A. A vue	85.781.877	83.470.325
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	227.597.610	91.728.963
IV. Créances sur la clientèle	546.845.723	531.669.955
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	319.871.567	321.509.897
A. Des émetteurs publics	110.326.273	122.188.022
B. D'autres émetteurs	209.545.294	199.321.875
VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable	232.268	15.600
VII. Immobilisations financières	8.268	19.400
A. Participations dans des entreprises liées		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de Participation		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	8.268	19.400
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	131.198	144.535
IX. Immobilisations corporelles	7.423.156	6.645.264
X. Actions propres		
XI. Autres actifs	63.454	43.320
XII. Comptes de régularisation	11.241.115	6.633.994
TOTAL DE L'ACTIF	1.199.701.509	1.042.229.387

PASSIF

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Dettes envers les établissements de crédit	208.835.613	120.861.087
A. A vue	29.416.649	28.374.980
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
C. Autres dettes à terme ou à préavis	179.418.964	92.486.107
II. Dettes envers la clientèle	858.383.569	800.305.751
A. Dépôts d'épargne	83.822.475	78.618.193
B. Autres dettes	774.561.094	721.687.558
1. à vue	152.135.995	264.956.579
2. à terme ou à préavis	622.425.099	456.730.979
3. résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
III. Dettes représentées par un titre	38.136.030	32.681.855
A. Bons et obligations en circulation	38.136.030	32.681.855
B. Autres		
IV. Autres dettes	1.913.563	1.902.837
V. Comptes de régularisation	5.044.503	3.664.232
VI. A. Provisions pour risques et charges	975.000	523.614
1. Pensions et obligations similaires	275.000	275.000
2. Charges fiscales		48.614
3. Autres risques et charges	700.000	200.000
B. Impôts différés	226.911	226.911
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	9.750.000	9.750.000
VIII. Dettes subordonnées	14.000.000	14.000.000
CAPITAUX PROPRES	62.436.320	58.313.100
IX. Capital	41.156.701	41.156.701
A. Capital souscrit	41.156.701	41.156.701
B. Capital non appelé (-)		
X. Primes d'émission	4.872.799	4.872.799
XI. Plus-values de réévaluation	1.598.584	
XII. Réserves	12.103.947	8.767.212
A. Réserve légale	2.918.618	2.724.518
B. Réserves indisponibles	744.658	2.102.023
1. pour actions propres		
2. autres	744.658	2.102.023
C. Réserves immunisées	440.671	440.671
D. Réserves disponibles	8.000.000	3.500.000
XIII. Bénéfice reporté {Perte reportée (-)}	2.704.289	3.516.388
TOTAL DU PASSIF	1.199.701.509	1.042.229.387

Postes hors bilan

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels	129.584.859	131.601.016
A. Acceptations non négociées	3.969.295	3.006.931
B. Cautions à caractère de substitut de crédit	47.651.307	53.536.123
C. Autres cautions	60.499.929	58.069.517
D. Crédits documentaires	13.444.328	14.968.445
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	4.020.000	2.020.000
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	315.879.144	258.788.759
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	54.487.140	28.959.991
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	261.392.004	229.828.768
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		
E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit	198.792.408	189.793.102
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		
B. Dépôts à découvert et assimilés	198.782.408	189.793.102
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

CHARGES

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
II. Intérêts et charges assimilées	31.869.620	19.951.150
V. Commissions versées	792.421	829.760
VI. Perte provenant d'opérations financières	826.045	
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	65.127	
B. De la réalisation de titres de placement	760.918	
VII. Frais généraux administratifs	9.704.646	9.240.362
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	6.959.568	6.618.061
B. Autres frais administratifs	2.745.078	2.622.301
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	689.186	468.948
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	500.000	
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		7.250.000
XV. Autres charges d'exploitation	724.956	697.662
XVIII. Charges exceptionnelles	1.594	16.343
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		155
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels		1.005
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		15.183
E. Autres charges exceptionnelles	1.594	
XIX. bis A. Transfert aux impôts différés		226.911
XX. A. Impôts	108	65
XXI. Bénéfice de l'exercice	3.882.001	4.255.532
XXII. Transfert aux réserves immunisées		440.671
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	3.882.001	3.814.861

2 Bis compte de résultats

(sous forme de compte)

PRODUITS

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	42.760.103	29.544.140
dont: de titres à revenu fixe	11.110.673	11.088.728
III. Revenus de titres à revenu variable	3.570	22.284
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		21.482
B. De participations dans des entreprises liées		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	3.570	802
IV. Commissions perçues	3.866.749	3.686.902
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières		708.379
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		466.076
B. De la réalisation de titres de placement		242.303
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.318.845	7.037.367
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. passifs éventuels » et « II. engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan		798.191
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		
XIV. Autres produits d'exploitation	781.906	468.372
XVII. Produits exceptionnels	210.790	671.098
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	210.618	671.047
E. Autres produits exceptionnels	172	51
XIX. Bis b. Prélèvements sur les impôts différés		
XX. B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	48.614	
XXI. Perte de l'exercice		
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		

Affectations et prélèvements

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice [perte(-)] à affecter	7.398.389	7.207.131
1. Bénéfice [Perte (-)] de l'exercice à affecter	3.882.001	3.814.861
2. Bénéfice reporté [Perte reportée (-)] de l'exercice précédent	3.516.388	3.392.270
B. Prélèvements sur les capitaux propres		
1. sur le capital et les primes d'émission		
2. sur les réserves		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	(4.694.100)	(3.690.743)
1. au capital et à la prime d'émission		
2. à la réserve légale	194.100	190.743
3. aux autres réserves	4.500.000	3.500.000
D. Résultat à reporter	2.704.289	3.516.388
1. Bénéfice à reporter (-)	(2.704.289)	(3.516.388)
2. Perte à reporter		
E. Intervention d'associés dans la perte		
F. Bénéfice à distribuer (-)		
1. Rémunération du capital (a)		
2. Administrateurs ou gérants (a)		
3. Autres allocataires (a)		

(a) uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge

3. Annexes

I. État des créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble :		
1. • créances sur des entreprises liées	85.988.686	108.975.935
• créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. • créances subordonnées		
B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis) (poste III B. de l'actif)		
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
2. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	136.037.246	
• plus de 3 mois à un an	91.560.364	
• plus d'un an à 5 ans		
• plus de 5 ans		
• à durée indéterminée		

II. État des créances sur la clientèle (poste IV de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Créances		
• sur des entreprises liées		
• sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Créances subordonnées		
3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit		
4. Ventilation selon la durée résiduelle :		
• jusqu'à 3 mois	264.986.118	
• plus de 3 mois à 1 an	43.061.088	
• plus d'un an à 5 ans	106.920.559	
• plus de 5 ans	75.028.144	
• à durée indéterminée	56.849.814	
5. Ventilation selon la nature :		
• effets commerciaux (y compris acceptations propres)	8.269.048	
• créances résultant de la location-financement et créances similaires		
• prêts à taux de chargement forfaitaire	11.399.305	
• prêts hypothécaires	42.265.470	
• autres prêts à terme à plus d'un an	156.247.160	
• autres	328.664.740	
6. Ventilation géographique *		
• créances sur la Belgique	425.365.638	
• créances sur l'étranger	121.481.085	
7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation		
a) capitaux initialement prêtés		
b) fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts		
c) encours net (a - b)		

* Les effets commerciaux sont ventilés par référence aux bénéficiaires de crédits

III. État des obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Obligations et autres titres émis par :		
• des entreprises liées	4.107.282	5.589.036
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées		
	Belgique	Etranger
3. Ventilation géographique des postes suivants :		
V.A. émetteurs publics	5.653.404	104.672.869
V.B. autres émetteurs	30.774.402	178.770.892
	Valeur Comptable	Valeur de marché
4. Cotations et durées		
a) • Titres cotés	307.512.103	299.233.700
• Titres non cotés	12.359.464	
	Exercice	
b) • Durée résiduelle d'un an au plus	82.091.339	
• Durée résiduelle supérieure à un an	237.780.228	
5. Ventilation selon l'appartenance		
a) • Au portefeuille commercial	8.459	
b) • Au portefeuille de placement	319.863.108	
6. Pour le portefeuille commercial :		
• différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché		
• le cas échéant différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter §2 alinéa 2		
7. Pour le portefeuille de placement		
• différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	1.595.287	
• différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	2.421.971	
8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement		
A) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	318.582.339	
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions	200.116.052	
• cessions (-)	(197.486.068)	
• ajustements selon l'article 35 ter § 4 et 5 (+/-) -	-1.349.215	
Au terme de l'exercice	319.863.108	
B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)		
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)		
2. Impact sur le résultat		
C) RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• actées		
• reprises car excédentaires (-)		
• annulées (-)		
• transférées d'un poste à un autre (+/-)		
Au terme de l'exercice		
D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [a) + b) 1. - c)]	319.863.108	

IV. État des actions, parts et autres titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Ventilation géographique des émetteurs des titres		
• émetteurs belges		
• émetteurs étrangers		
	232.268	
	Valeur Comptable	Valeur de marché
2. Cotations		
• Titres cotés	232.268	232.268
• Titres non cotés		
	Exercice	
3. Ventilation selon l'appartenance		
• au portefeuille commercial		
• au portefeuille de placement	232.268	
4. Pour le portefeuille commercial :		
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché		
• différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2		
5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement		
A) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	15.600	
Mutations de l'exercice :		
• acquisitions		
• cessions (-)		
• autres variations (+/-)		
Au terme de l'exercice	(15.600)	
B) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES		
1. Transferts		
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)		
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)		
2. Impact sur le résultat		
C) RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• actées		
• reprises car excédentaires (-)		
• annulées (-)		
• transférées d'un poste à un autre (+/-)		
Au terme de l'exercice		
D) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE [A) +B)1. - C)]		

(en euros)	Etablissements de crédit		Autres	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
B. Ventilation du poste VII d. de l'actif				
1. Créances subordonnées sur :				
<ul style="list-style-type: none"> • des entreprises liées • d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 				
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés				
3. Détail des créances subordonnées				
	Entreprises liées		Entreprises avec un lien de participation	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Mutations de l'exercice				
<ul style="list-style-type: none"> • Additions • Remboursements (-) • Réductions de valeurs actées (-) • Reprises de réductions de valeur • Différences de change (+/-) • Autres (+/-) 				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU TERME DE L'EXERCICE				
C. Déclaration relative aux comptes consolidés :				
A. information à compléter par tous les établissements de crédit:				
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de crédit établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit : Oui 				
B. informations à compléter par l'établissement de crédit s'il est filiale ou filiale commune				
<ul style="list-style-type: none"> • Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) - mère(s) établit(établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels les comptes de l'établissement sont intégrés par consolidation ** : 				
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA, Piazza Salimbeni 3, I-53100 SIENA.				
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus : ** BANCA D'ITALIA 				

*** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.*

VI. § 1 Liste des entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénominations, siège, n° T.V.A. ou n° id. nat. détenus	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		par les filiales		comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%	%				

VI. § 2 Liste des entreprises dont l'établissement de crédit répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable:

Dénomination, adresse complète du Siège et pour les entreprises de droit belge, mention du Numéro de T.V.A. ou du numéro National Codes éventuels (*)

(*) les comptes annuels de l'entreprise:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992, relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit

VII. État des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

(en euros)	Exercice		
A. Détail des frais d'établissement			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
• Nouveaux frais engagés			
• Amortissements (-)			
• Autres (+/-)			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice dont :			
• frais de constitution et d'augmentation de capital			
• frais d'émission d'emprunts et autres			
• frais d'établissement			
• frais de restructuration			
B. Immobilisations incorporelles			
A) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent			214.163
Mutations de l'exercice			
• acquisitions y compris production immobilisée			40.999
• cessions et désaffectations (-)			
• transferts d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice			255.162
B) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent			69.628
Mutations de l'exercice			
• actés			54.336
• repris car excédentaires (-)			
• acquis de tiers			
• annulés (-)			
• transférés d'un poste à un autre (+/-)			
Au terme de l'exercice			123.964
C) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE(A) – B))			131.198
	Goodwill	autres immobilisations incorporelles	dont commissions d'apport art. 27 Bis *

* Si celles-ci représentent un montant important

VIII. État des immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

A) Valeur d'acquisition	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Installations machines et outillage</i>	<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>Location financement et droits similaires</i>	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>immobilisations en cours et acomptes versés</i>
Au terme de l'exercice précédent	5.124.996	913.341	1.137.468		519.705	
Mutations de l'exercice :						
• acquisitions y compris production immobilisée	193.534	181.880	283.272		626.265	
• cessions et désaffectations (-)	(170.710)	(244.211)	(19.463)		0	
• transferts d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	5.147.820	851.010	1.401.277		1.145.970	
B) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent	3.849.885					
Mutations de l'exercice						
• actées	1.598.584					
• acquises de tiers						
• annulées (-)	(1.357.365)					
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	4.091.104					
C) Amortissements et réductions de valeurs						
Au terme de l'exercice précédent	3.343.943	693.593	842.903		19.691	
Mutations de l'exercice						
• actés	336.598	122.462	86.386		89.404	
• repris car excédentaires (-)						
• acquis de tiers						
• annulés (-)	(58.117)	(244.211)	(18.628)			
• transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	3.622.424	571.844	910.661		109.095	
D) Valeur comptable nette au terme de l'exercice [a)+b)-c)]	5.616.500	279.166	490.616		1.036.875	
dont :						
• terrains et constructions						
• installations, machines et outillage						
• mobilier et matériel roulant						

IX. Autres actifs (poste XI de l'actif)

(en euros)	Exercice	
VENTILATION DE CE POSTE SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT Produit vente bâtiment, à percevoir		

X. Comptes de régularisation (poste XII de l'actif)

(en euros)	Exercice	
1. Charges à reporter	80.758	
2. Produits acquis	11.160.357	

XI. État des dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. . Pour le poste dans son ensemble : <ul style="list-style-type: none">• dettes envers des entreprises liées• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	65.734.762	1.816.727
B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle : (poste I.B. et C. du passif) <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	147.160.709 32.258.255	

XII. État des dettes envers la clientèle (poste II du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. DETTES ENVERS : <ul style="list-style-type: none">• des entreprises liées• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
2. VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES DETTES : <ul style="list-style-type: none">• envers la Belgique• envers l'étranger	601.619.099 256.764.470	
3. VENTILATION SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE : <ul style="list-style-type: none">• à vue• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	302.191.671 425.924.392 42.800.028 3.211.699 84.255.779	

XIII. État des dettes représentées par un titre (poste III du passif)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes qui à la connaissance de l'établissement de crédit constituent des dettes : <ul style="list-style-type: none">• envers des entreprises liées• envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10.000.000	10.000.000
2. Ventilation selon la durée résiduelle : <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 3 mois• plus de 3 mois à un an• plus d'un an à 5 ans• plus de 5 ans• à durée indéterminée	11.761.500 13.233.750 12.857.000 121.000 162.780	

XIV. État des autres dettes (poste IV du passif)

(en euros)	Exercice	
1. Dettes fiscales, salariales et sociales : <ul style="list-style-type: none">a) dettes échues envers des administrations fiscalesb) dettes échues envers l'O.N.S.S.		
2. Impôts : <ul style="list-style-type: none">a) à payerb) dettes fiscales estimées		
3. Autres dettes : Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important <ul style="list-style-type: none">a) dettes non échues de nature :<ul style="list-style-type: none">• fiscales• salariales• socialesb) autres	1.452.511 658.045 643.040 151.426 461.052	

XV. Comptes de régularisation (poste V du passif)

(en euros)	Exercice	
1. Charges à imputer	5.035.683	
2. Produits à reporter	8.819	

XVI. Provisions pour autres risques et charges (poste VI A.3. du passif)

(en euros)	Exercice	
Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important		
Provision pour ONSS	200.000	
Provision pour risques résultat de positions en valeurs mobilières.	500.000	

XVII. État des dettes subordonnées (poste VIII du passif)

(en euros)					Exercice	Exercice précédent
A. Pour le poste dans son ensemble						
• dettes envers des entreprises liées					14.000.000	14.000.000
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation						
B. Charges afférentes aux dettes subordonnées					1.062.600	
C. Indications relatives à chaque emprunt :						
N. Réf.	devise	Montant	échéance ou modalité de durée	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité		
	EUR	14.000.000	07.02.2031	a) call chaque année à partir du 7.2.2011 b) emprunt subordonné c) emprunt non convertible		

XVIII. État du capital

	Montants (en euros)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (poste IX.A. du passif)		
• au terme de l'exercice précédent	41.156.701	
• modifications au cours de l'exercice prélevement sur les réserves disponibles		
• au terme de l'exercice	41.156.701	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions Ordinaires	41.156.701	249.033
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		249.033
Au porteur		
B. Capital non libéré		
Actionnaires redevables de libération	Montants non appelés (en euros)	Montants appelés non versés (en euros)
	Montant du capital détenu (en euros)	Nombre correspondant d'actions
C. Actions propres détenues		
• par l'établissement de crédit lui-même		
• par ses filiales		
D. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de conversion		
• montant des emprunts convertibles en cours		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
2. Suite à l'exercice de droits de souscription		
• nombre de droits de souscription en circulation		
• montant du capital à souscrire		
• nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
E. Capital autorisé non souscrit		
F. Parts non représentatives du capital		
dont :		
• détenues par l'établissement de crédit lui-même		
• détenues par ses filiales		
	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachés

XIX. Ventilation bilantaire euros – devises

(en euros)	en euro	en devises (contrevaieur en euro)
Total de l'actif	950.254.428	249.447.080
Total du passif	982.699.058	217.002.450

XX. Opérations fiduciaires visées à l'art. 27 ter §1 alinea 3

(en euros)	Exercice
Postes concernés de l'actif et du passif	

XXI. État des dettes et engagements garantis

(en euros) <i>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres</i>	<i>Hypothèques</i> (1)	<i>Gages sur fonds de commerce</i> (2)	<i>Gages sur d'autres actifs</i> (3)	<i>Sûretés constituées sur des actifs futurs</i> (4)
A) Pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de Crédit 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan				
B) Pour sûretés de dettes et engagements de tiers 1. Postes du passif 2. Postes du hors bilan Dépôt gages et consignations			4.020.000	

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure

(2) Montant de l'inscription

(3) Valeur comptable des actifs gagés

(4) Montant des actifs en cause

XXII. État des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit (postes I et II du hors bilan)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
<ul style="list-style-type: none"> • Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées • Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation • Total des engagements envers des entreprises liées • Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 		

XXIII. Renseignements relatifs aux résultats d'exploitation (poste I à XV du compte de résultats)

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. 1. RELEVÉ DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	105	98
b) Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein	104,8	95
c) Nombre effectif d'heures prestées	171.136	161.682
1 Bis. INTÉRIMAIRES ET TRAVAILLEURS MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
a) Nombre total à la date de clôture		
b) Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein		
c) Nombre effectif d'heures prestées		
d) Frais liés à ces catégories de personnel		
2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	5.496.570	5.224.974
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	1.291.813	1.156.877
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	21.972	108.975
d) Autres frais de personnel	149.212	127.234
e) Pensions		
3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
a) dotations (+)		
b) utilisations et reprises (-)		
B. 1. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventilation du poste XIV du compte de résultat si celui-ci représente un montant important		
Perception loyers	14.840	81.139
Rétrocession marge emprunt subordonné	193.200	193.200
Autres	573.866	194.033
2. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (poste XV du compte de résultats)		
• impôts et taxes	610.872	650.759
• autres charges d'exploitation	114.084	46.903
Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important		
C. RÉSULTATS D'EXPLOITATION RELATIFS À DES ENTREPRISES LIÉES		
Produits	3.402.611	1.885.353
Charges	4.425.815	951.941

(en euros)	Exercice		Exercice précédent	
	Sièges Belges	Sièges étrangers	Sièges Belges	Sièges étrangers
D. PRODUITS D'EXPLOITATION SELON LEUR ORIGINE				
I. Intérêts et produits similaires	42.760.103		29.544.140	
III. Revenus de titres à revenu variable				
• D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	3.570		21.482	
• et autres titres à revenu variable				
• De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
• D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	3.570		802	
IV. Commissions perçues	3.866.749		3.686.902	
VI. Bénéfices provenant d'opérations financières				
• du change et du négoce de titres et autres instruments financiers			466.076	
• de la réalisation de titres de placement			242.303	
XIV. Autres produits d'exploitation	781.906		468.372	

Remarques:

En ce qui concerne les sièges étrangers, une ventilation par catégorie d'activité et marché géographique doit figurer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'établissement de crédit, ces catégories de marché diffèrent entre eux de façon considérable. Les postes III B. et C. du compte de résultats doivent en annexe au document normalisé, être ventilés géographiquement par référence au lieu du siège principal des entreprises concernées.

XXIV. Relevé des opérations hors bilan à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers non constitutives d'engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit au sens du poste II du hors bilan

(en euros)	Montant en fin d'exercice	Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture affectée
Types d'opérations		
1. Sur valeurs mobilières		
• achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables		
2. Sur devises (a)	71.832.479	
• opérations de change à terme		
• swaps de devises et d'intérêts		
• futures sur devises		
• options sur devises		
• contrats de taux de change à terme		
3. Sur autres instruments financiers		
1. Sur intérêts (b)	64.749.734	
• swaps de taux d'intérêt		
• opérations interest futures		
• contrats à terme de taux d'intérêt		
• options sur taux d'intérêt		
2. Autres achats et ventes à terme (c)		
• autres contrats d'options		
• autres opérations de futures		
• autres achats et ventes à terme		

(a) Montants à livrer

(b) Nominal/ Notionnel

(c) Prix d'achat/de vente convenu entre parties

XXV. Résultats exceptionnels

(en euros)	Exercice	
A. Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées		
B. Autres produits exceptionnels : (poste XVII.E. du compte de résultats)		
Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		
Plus-value sur cession immeuble		
Autres charges exceptionnelles (poste XVIII.E. du compte de résultats)		
Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		
Important		

XXVI. Impôts sur le résultat

(en euros)	Exercice	
A. VENTILATION DU POSTE XX.A. DU COMPTE DE RÉSULTATS		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice		
a. Impôts et précomptes dus ou versés		108
b. Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif		
c. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV.B du passif) au titre de dettes fiscales		
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
a. Suppléments d'impôts dus ou versés		
b. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV du passif) ou provisionnés (portés au poste VI.A2. du passif)		
B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITÉS ENTRE LE BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS exprimé dans les comptes ET LE BÉNÉFICE TAXABLE ESTIMÉ, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)		
C. INCIDENCE DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (DANS LA MESURE OU CES INDICATIONS SONT IMPORTANTES POUR L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT)		
1. Latences actives : pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs au 31.12.2006		75.162.819
2. Latences passives :		

XXVII. Autres taxes et impôts à charge de tiers

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE :		
1. A l'entreprise (déductibles)		
2. Par l'entreprise	5.126	20.259
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS AU TITRE DE :		
1. Précompte professionnel	130	193.400
2. Précompte mobilier	374.267	84.154

XXVIII. Droits et engagements hors bilan non visés par les états repris dans cette section, ni par les postes de hors bilan

(en euros)	Exercice
<p>A. ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</p> <p>B. LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</p> <p>C. LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE</p> <p>La pension complémentaire est financée par des cotisations perçues sur les salaires des membres du Personnel et par une contribution patronale, ainsi qu'une dotation annuelle à un fonds de pension.</p> <p>Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées • Bases et méthodes de cette estimation 	

XXIX. Relations financières avec

(en euros)	Exercice
<p>A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS</p> <p>B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SANS ÊTRE LIÉES À CELUI-CI.</p> <p>C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITÉES SOUS B.</p> <p>A. 1. Créances existant à leur charge</p> <p>2. Passifs constitués en leur faveur</p> <p>3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</p> <p>Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.</p> <p>B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux administrateurs et gérants • aux anciens administrateurs et anciens gérants 	<p>2.248</p> <p>194.446</p> <p>83.000</p>

Banca Monte Paschi Belgio S.A.

Bilan social

Au 31 décembre 2006

I. État des personnes occupées

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL				
	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partie (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en en équivalents temps plein (ETP) (exercice)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	102,6	1,1	103,5 (ETP)	94 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	169.824	1.312	171.136 (T)	161.382 (T)
Frais de personnel (en milliers d'euros)	6.581.046	45.418	6.626.464 (T)	6.206.180 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'euros)			212.774 (T)	270.836 (T)
2 A la date de clôture de l'exercice		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		103	2	104,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		89	2	90,8
Contrat à durée déterminée		13		13
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement		1		1
c. Par sexe				
Hommes		66		62
Femmes		37	2	38,8
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de Direction		6		6
Employés		96	2	97,8
Ouvriers		1		1
Autres				
B. PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE				
	1. Personnel intérimaire		2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de personnes occupées				
Nombre effectif d'heures prestées				
Frais pour l'entreprise (en euros)				

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTRÉES			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	35		35
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	13		13
Contrat à durée déterminée	22		22
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement Défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
secondaire	6		6
supérieur non universitaire	8		8
universitaire	10		10
Femmes: primaire			
Secondaire	1		1
supérieur non universitaire	4		4
Universitaire	6		6
	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
B. SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	30		30
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	9		9
Contrat à durée déterminée	21		21
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement Défini			
Contrat de remplacement			
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes: primaire			
Secondaire	6		6
supérieur non universitaire	7		7
Universitaire	6		6
Femmes: primaire			
Secondaire	1		1
supérieur non universitaire	4		4
Universitaire	6		6
d. Par motif de fin de contrat			
Pension			
Prépension			
Licenciement			
Autres motifs	30		30

dont : le nombre de personnes qui continuent, au-moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

III. État concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI			
1. Mesures comportant un avantage financier (*)			
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps			
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)			
1.5. Maribel social			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	98	97,7	160.259
1.7. Programmes de transition professionnelle			
1.8. Emplois services			
1.9. Convention emploi-formation			
1.10 Contrat d'apprentissage			
1.11 Convention de premier emploi			
2. Autres mesures			
2.1. Stage de jeunes			
2.2. Contrats de travail successifs conclu pour une durée déterminée			
2.3. Prépension conventionnelle			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociales des travailleurs à bas salaires	6	6	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
Total exercice	98	97,8	

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Formation des travailleurs, à charge de l'employeur		
1. Nombre de travailleurs concernés	33	22
2. Nombre d'heures de formation suivies	2592	1684
3. Coût pour l'entreprise	61.677	34.780

V. Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la Loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

	Hommes	Femmes
Activité de formation, d'accompagnement ou de tutorat		
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités		
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités		
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités		

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant

**LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2007 DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A., RUE JOSEPH II, 24 -
BRUXELLES**

Capital EUR 41.156.701 représenté par 249.033 actions
sans désignation de valeur nominale

ACTIONNAIRES – ADRESSE	ACTIONS	SIGNATURE
1. BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SpA Piazza Salimbeni, 3 – SIENA Représentée par : M. Marco BURIANI	193.078	
2. BANCA TOSCANA SpA Corso, 6 – FIRENZE Représentée par : M. Marco PAGLIALUNGA	55.955	
TOTAL	249.033	

Pouvoir et actions vérifiés conformes.

Les Scrutateurs

Marco BURIANI Marco PAGLIALUNGA